



## C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 18 août 2011

---

### **Communication des listes électorales par la Préfecture**

---

L'article L.28 du code électoral prévoit que « tout électeur, tout candidat et tout parti ou groupement politique peut prendre communication et copie de la liste électorale ».

Conformément au code électoral, Monsieur Claude BALAND, préfet de l'Hérault, recevra le vendredi 19 août 2011, Monsieur Christian ASSAF, membre de la tutelle de la fédération du parti socialiste de l'Hérault afin de lui remettre une copie des listes électorales du département.

Contact presse : 04 67 61 61 25  
communication@herault.pref.gouv.fr